

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARZÉ VILLAGES DU 8 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le huit du mois de janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, JOUSSAUME, ROUTIER, CHAPON, GIRAULT, LUCIEN, BERARDI, GOBEREAU, MONTANE, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, TOUPLAIN, GUILLEUX, QUELEN, PRAIZELIN, BELLARD, LERAY, LORION, LINARD, PORTIER, ROBERT, BENESTEAU, COYEAUD, BOURGEOIS, de ROCHEBOUËT, LAIR, MABIT.

Absents excusés : Mr GOURDON donne pouvoir à Mr de LA PERRAUDIERE Bernard

Mme GODOT Jocelyne
Mr TUFFIER Jérôme
Mme LEGRAND Nathalie
Mme RUQUIER BERTRAND Anne-Laure
Mme LANDAIS Arlette
Mr LEMEUNIER Grégory

Absents :

Mr DINAND Fabrice
Mme GOISLARD Véronique
Mr CONSTANT Frédéric
Mme RAIMBAULT Emmanuelle
Mme VIERON Séverine
Mme BEAUDOIN Pauline
Mr LEMAI Sébastien
Mr FOURNIER Pascal

Convocation : 04/01/2018

Affichage : 11/01/2018

Observations sur le dernier compte-rendu : Néant

Secrétaire de séance : Mme LERAY Chantal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :

- Avenant n°2 pour des travaux supplémentaires de terrassement d'un bassin de stockage des boues à la STEP sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois par EPUR OUEST pour un coût de 4 330 € HT.

- Devis supplémentaire pour des essais de compactage à la STEP sur la commune déléguée de Lué-en-Baugeois par CEQ pour un coût de 80 € HT.

- Devis pour la construction d'un abaissement de bordure pour accès route de Chaumont sur la commune déléguée de Jarzé par la SARL DINAND TP pour un coût de 912 € HT.

- Devis d'installation d'une plate-forme pour la bibliothèque de la commune déléguée de Jarzé par la SARL DINAND TP pour un coût de 2 086.80 € HT.

- Devis pour du mobilier (6 tables et 46 chaises) pour le restaurant scolaire de la commune déléguée de Jarzé par la SARL ANJOU BUREAUTIQUE pour un coût de 2 215.37 € HT.

1- ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DE L'ECOLE DU GRAND NOYER POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018

Présentation de l'annexe 1 (avis du COPIL du 7 décembre 2017) et de l'annexe 2 (avis du Conseil d'école du Grand Noyer du 14 décembre 2017).

Vu les décrets du 1^{er} août 2016 et du 27 juin 2017 autorisant les dérogations suivantes :

- Demi-journée supérieure à 3h30 ou journée supérieure à 5h30
- Organisation sur 8 demi-journées dont 5 matinées (incluant le mercredi matin)
- Organisation sur 4 jours (excluant la journée du mercredi).

Toute dérogation doit être proposée conjointement par le conseil d'école et la commune ;

Vu l'avis consultatif de la commission des affaires scolaires de Jarzé Villages du 6 décembre 2017 ;

Vu l'avis consultatif du comité de pilotage des rythmes scolaires de Jarzé Villages du 7 décembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil d'école du Grand Noyer du 14 décembre 2017 ;

Madame Le Maire propose d'émettre un avis favorable pour proposer au DASEN une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à la rentrée scolaire 2018 selon les horaires suivants :
8h30-12h et 13h45-16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Décision du Conseil Municipal : Après discussion, par 31 oui, 3 abstentions et 1 non, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition de nouvelle organisation.

2- APPROBATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LA CCALS

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-149 du 29 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et Portes de l'Anjou ;

Vu les statuts de la CCALS annexés à l'arrêté n° DRCL/BSFL/2016-149 du 16 décembre 2016 et modifiés par l'arrêté DRCL/BI n° 2017-78 en date du 14 novembre 2017, et stipulant la prise de compétence assainissement collectif sur tout le territoire communautaire à compter du 01/01/2018

Considérant que la mise en œuvre complète de cette compétence nécessite d'étudier une organisation pérenne et que pour ce faire, un bureau d'études a été chargé via un marché public d'établir un diagnostic et des scénarii pour mi 2018. En attendant, il apparaît nécessaire d'assurer, pour une période transitoire d'un an, la continuité du service en s'appuyant sur l'expérience du personnel des communes qui géraient en régie directe leur service assainissement jusqu'au 31/12/2017.

Il convient en conséquence de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté, à travers une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre

transitoire, la gestion du service « assainissement » pour le compte de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Les modalités de fonctionnement et de financement du service confiées aux communes sont donc transcrites dans le projet de convention annexée,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention pour une durée d'un an à compter du 01/01/2018,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération

Décision du Conseil Municipal : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3- AFFAIRES DIVERSES

3-1 ZAC de Bellevue/Les Argoults sur la commune déléguée de Jarzé

Suite à la décision prise lors de la réunion du 11 décembre 2017 au sujet de l'acquisition des terrains des Consorts Maillet, Madame le Maire informe qu'il faut annuler cette délibération car pour l'instant aucun accord n'a eu lieu. Ce sujet sera revu ultérieurement.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3-2 Echange de parcelles sur la commune déléguée de Jarzé

Madame le Maire propose d'échanger le chemin rural privé cadastré ZY 129 appartenant à la commune déléguée de Jarzé contre la parcelle ZY 130 appartenant à M. et Mme LEENDERS. Que ces dites parcelles ont une valeur de 150 € et que ces échanges seront sans soulte. De plus les frais seront partagés par moitié.

Décision du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

3-3 Extension réseau de distribution publique d'électricité au lieu-dit « La Fourrierie » sur la commune déléguée de Jarzé

Madame le Maire propose d'accepter la demande du SIEMML de raccorder au réseau la nouvelle construction de M. GUERIN Steve pour un coût à la charge de la commune de 7 317 €.

Le montant de ces travaux avait été pris en compte pour le calcul du taux de la taxe d'aménagement sectorisé pour la route des Barres pour financer la quote-part du coût des équipements publics nécessaires aux futurs habitants ou usagers du secteur d'aménagement.

Décision du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal accepte cette demande à l'unanimité.

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- Les demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont à déposer au plus tard les :
 - ↳ 12 février 2018 - DETR
 - ↳ 28 février 2018 – DSIL
 Deux projets seront proposés :
 - Les travaux de construction de vestiaires pour le football
 - L'espace culturel.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Deux réunions publiques sont prévues pour la concertation avec la population et les acteurs locaux pour présenter la traduction réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi, les :

 - le mercredi 17 janvier 2018 à 18h30, salle Villa Cipia à Seiches-sur-le-Loir,
 - le jeudi 25 janvier 2018 à 20h30, salle Saint-Michel à Jarzé.

- Bibliothèque de Jarzé : la livraison est prévue le 15 janvier et le déménagement le 17 janvier

- L'association des parents d'élèves de Bauné, Cornillé et Lué ont lancé une pétition suite à la dénonciation de l'entente scolaire au moyen du lien suivant <https://www.mesopinions.com/petition/autres/maintien-entente-scolaire-baune-cornille-caves/36935>

- ENEDIS informe que les coupures fréquentes sur la commune déléguée de Beauvau seront résolues en 2020 car le réseau sera bouclé

- Réunions de commissions :
 - Commission culture le 16/01/2018 à 20h30 à Jarzé
 - Commission voirie le 13/02/2018 à 20h30 à Jarzé

Prochaine réunion le 12 février 2018 à 20h30.